

RÈGLEMENT DU CONCOURS

RÈGLEMENT DU CONCOURS « Tomme de Savoie »

ARTICLE 1 : Société organisatrice

SAVOICIME, Association Syndicale ayant son siège social situé au 10 Allée Jules Verne 74150 RUMILLY, prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège en cette qualité, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat du 03/10/2021 au 18/10/2021 inclus sur la page Facebook de la Tomme de Savoie IGP.

ARTICLE 2 : Participants

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du jeu et des membres de leur famille en ligne directe et généralement de toute personne ayant été amenés à participer à quelque titre que ce soit à la mise en place du jeu. La société organisatrice se réserve le droit de demander aux participants tout document prouvant qu'ils remplissent ces conditions.

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau internet.

Toute participation à cette opération doit respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Pour jouer, il suffit de répondre correctement au quizz sur le site de la Tomme de Savoie. [https://www.tomme-de-savoie.com/de Savoie](https://www.tomme-de-savoie.com/de-Savoie) IGP.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

La participation au jeu est limitée à une par personne.

ARTICLE 4 : Détermination des gagnants

À l'issue du jeu, la personne en charge du jeu concours procédera à un tirage au sort parmi les joueurs ayant participé pour déterminer les gagnants ayant correctement répondu aux questions entre le 03 et le 18 octobre 2022. Le tirage au sort aura lieu mercredi 19 octobre pour désigner les gagnants.

Ceux-ci en seront par la suite directement informés par message privé ou tout autre moyen de communication.

ARTICLE 5 : Lots

Dans le cadre de notre partenariat avec le domaine skiable les 3 vallées : 2 fois 2 forfaits de ski pour 2 personnes.

ARTICLE 6 : Remise des lots

Les lots pourront être envoyés par voie postale à l'adresse indiquée par le gagnant, dans un délai maximum de 10 jours après la fin du jeu.

ARTICLE 7 : Droit d'accès et de rectification

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer auprès de SAVOICIME. Les participants disposent en outre d'un droit d'opposition afin que leurs données ne soient pas communiquées aux partenaires commerciaux. Chaque participant est informé que la société organisatrice ne peut utiliser les informations recueillies que dans le strict cadre de l'autorisation accordée par le participant. Les participants autorisent par avance la publication, à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de la société organisatrice du jeu.

ARTICLE 9 : Faculté de modification/suppression du jeu

La société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce fait. Le jeu peut être annulé en cas de force majeure.

ARTICLE 10 : Demande du règlement

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Celui-ci est disponible gratuitement et pourra être adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande.

ARTICLE 11 : Loi applicable

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents.